

LES CTT REVENDIQUENT

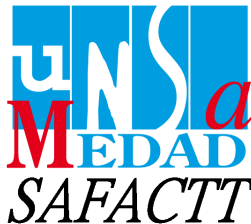
LA REFORME DE LA CATÉGORIE B DOIT ÊTRE POUR LE MEEDDM,
L'OCCASION DE PAYER SES DETTES AUX CONTRÔLEURS DES
TRANSPORTS TERRESTRES.

DEPUIS PLUS DE 10 ANS LES RESPONSABLES SUCCESSIFS DE LA DRH
NOUS FONT MIROITER UNE REVALORISATION STATUTAIRE.

NOTRE REVENDICATION, ELLE, N'A PAS CHANGÉ. LES CTT DEMANDENT
AU MINISTÈRE DE CRÉER UNE FILIÈRE CONTRÔLE ET SÉCURITÉ DANS
LAQUELLE ILS SERAIENT RECLASSÉS DE LA MÊME FAÇON QUE LES
CORPS CII. CETTE FILIÈRE ÉTAIT PRÉVUE DANS LE LIVRE BLANC DE LA
REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE.

NOUS DEMANDONS QUE LE MEEDDM MODIFIE SON PROJET SUR LE
NOUVEL ESPACE STATUTAIRE DES CATÉGORIES B.

NOTRE MÉTIER A CONSIDÉRABLEMENT ÉVOLUÉ ET CELA VA
CONTINUER. IL EST TEMPS DE NOUS ACCORDER LE STATUT QUE NOUS
MÉRITONS.



*Syndicat Autonome des
Fonctionnaires et Agents
chargés du Contrôle des
Transports Terrestres*



SNCTT

**Syndicat national des
contrôleurs des
transports terrestres**



**Syndicat National des
Personnels Techniques et
Administratifs et de services de
l'Équipement et de l'
Environnement**